Solidaires JUSTICE Occitanie

# 80% des agents ont songé à partir !

## Comment en sommes-nous arrivé là?

Conditions de travail

Résultats de l'enquête !

Sous-effectif

Organisation du travail

Manque de reconnaissance

Épuisement professionnel

# Conditions de travail, Résultats de l'enquête

# Montpellier : les agents en souffrance !

Solidaires-Justice tient à remercier l'ensemble des agents pour leur participation. **Plus de 90 agents de Montpellier** ont répondu à cette enquête. Cette participation importante nous permet de **rendre visibles des problématiques, d'orienter notre travail syndical et de porter concrètement nos revendications**. Nous vous communiquons aujourd'hui un retour sur cette enquête et nos conclusions, nous vous invitons à nous faire vos propres retours et à prendre attache avec nous si vous souhaitez en discuter. **L'enquête vous est accessible via le QR code joint à notre tract.**

## Sous-effectif chronique, manque de moyens structurels ne doivent pas nuire aux droits des agents

### Nos droits statutaires, une variable d'ajustement ?

Personne ne peut ignorer le manque de moyens humains et matériels que subit le ministère de la Justice et les problématiques qui en découlent. Néanmoins, ce **manque de moyens ne doit pas servir d'excuse à la souffrance des agents**. Le personnel doit toujours pouvoir travailler dans un environnement lui permettant de garantir sa santé, tant sur le plan physique que psychologique.

Pour cela, **l'organisation du travail est un facteur déterminant**, les agents doivent voir leurs droits respectés et leur travail reconnu.

Télétravail, organisation collective des permanences, respect des temps partiels, consultation des agents avant changement de poste, respect des recommandations du médecin de prévention, prise en compte des situations de harcèlement, respect du personnel porteur de handicap (RQTH), adaptation des postes, etc., **sont des demandes légitimes** que vous exprimez à travers vos réponses à notre enquête.

### Changements de postes sans préavis ni discussion : sentiment d'injustice et collectifs de travail brisés

31,5 %

**31,5 % des agents**, et même 38 % sur le site du Tribunal Judiciaire, **témoignent de changements abrupts**, sans consultation préalable, appris parfois même par des collègues, voire le jour même, sans explication, ni possibilité de discussion.

**70 % des personnels concernés décrivent un profond sentiment d'injustice**, certains se sentant considérés comme des objets, d'autres parlant de dépression, d'accidents de travail, d'arrêts maladie.

Pourtant, on sait là aussi que **mettre les agents en souffrance et briser les collectifs est un facteur augmentant les risques psychosociaux** (RPS), les collectifs étant protecteurs.

63 %

## Les agents ne se sentent ni soutenus ni reconnus

Solidaires Justice Occitanie

La reconnaissance de votre travail est aussi une préoccupation majeure, **63 % des agents pointent le manque de reconnaissance de leur travail** comme élément qui les affecte. Dans un contexte de sous-effectif il est d'autant plus important de valoriser le travail fourni par les agents et non de chercher à tirer toujours plus des agents évoluant déjà dans des conditions qui ne leur permettent pas de travailler correctement. Ainsi, fournir un travail dont la qualité est suffisante à leurs yeux est empêché : **seulement 23,9 % des agents estiment pouvoir fournir un travail de qualité** "souvent" ou "toujours".

**85 % des agents ne se sentent pas suffisamment, voire pas du tout, soutenus et 80 % non reconnus à leur juste valeur.** Une conséquence logique des sentiments décrits ici et qui **mènent aussi logiquement à des atteintes à la santé des agents**, comme en témoignent les résultats de l'enquête.

## Épuisement professionnel

83 %

**Le travail doit permettre la conciliation avec la vie familiale et personnelle**, cela est indispensable à la santé des agents. Néanmoins les réponses concernant la répercussion du travail sur la vie personnelle et la santé des agents sont alarmantes : 17,4 % jugent l'impact très important, 37 % important et 28,3 % moyennement important.
Donc, aujourd'hui, **une majorité d'agents souffrent, 83 % déclarant ressentir des signes d'épuisement professionnel.**
**Cette situation ne peut pas être ignorée et exige des réponses concrètes.**

## Voilà comment on en est arrivé là et voilà pourquoi :

84 %

## des agents ne pensent pas pouvoir exercer jusqu'à la retraite !

Le ministère de la Justice est déjà un ministère en souffrance, par le manque d'effectifs et de budgets (facteur de RPS de fond), et à Montpellier on constate, en plus, une situation dégradée, avec pour les agents des conséquences sur leur santé et une impossibilité à se projeter dans l'avenir dans de telles conditions.

Vos réponses mettent en avant **des signes inquiétants qu'il est temps de prendre en compte, agir sur les conditions de travail, c'est agir sur la santé des agents**, le bien-être au travail, mais aussi la qualité du travail.

Solidaires-Justice, attaché au respect des droits des personnels, rappelle la responsabilité pénale de l'employeur et entend veiller au respect des droits des agents.

Si rien n'est fait pour garantir de bonnes conditions de travail, nous saurons engager le rapport de force nécessaire !

**Pour cela, nous rappelons qu'il est nécessaire, à minima, de :**

- **Respecter les droits des agents** (temps partiel, télétravail, RQTH, recommandations du médecin de prévention…)
- **Consulter les agents** en amont des changements, avec saisine des instances quand cela est prévu par les textes
- **Prendre en compte la souffrance des agents** et leurs demandes, pour que leur travail soit soutenable et leur permette de s'accorder avec leur vie personnelle
- **Défendre les agents** victimes de discrimination et de harcèlement

Pour accéder aux résultats détaillés : scannez le QR Code

Solidaires-Justice n'en restera pas à ce simple constat et suivra ce dossier !
Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Syndicat Solidaires Justice
31, Rue de la Grange aux Belles
75010 Paris
https://www.solidaires-justice.fr/

ut-occitanie@solidaires-justice.fr
06.52.79.57.94